

Compte rendu de la séance du 09 avril 2018

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Nombre de membres en exercice: 10		Séance du 09 avril 2018
Présents : 8		L'an deux mille dix-huit et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 09 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL, Gilles RUIS
Votants: 9		Représentés: Ludovic MONET par Raymond MARGAIL Excuses: Absents: Eric TORRES Secrétaire de séance: Gilles RUIS

Ordre du jour:

- Vote du budget 2018 de la commune
- DIA vente parcelle B 1049
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Motion de soutien aux géomètres cadastrés
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du budget 2018 de la commune (DE 020 2018)

Monsieur le Maire expose le contenu du budget de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2018 de la commune de CORNEILLA DE CONFLENT comme suit :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Crédits votés 2018	1 050 801,00	500 660,96
Excédent de fonctionnement 2017 reporté augmenté de l'excédent de fonctionnement de l'ASA Palau y Clots suite à sa dissolution		549 907,61 + 232,43 550 140,04
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 050 801,00	1 050 801,00
	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Crédits votés 2018	347 819,30	347 819,29
Restes à réaliser 2017	16 074,00	
Déficit d'Investissement reporté diminué de l'excédent d'investissement de l'ASA Palau y Clots suite à sa dissolution	21 610,71 - 0,01 21 610,70	
Excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement (1068)		37 684,71
TOTAL INVESTISSEMENT	385 504,00	385 504,00
TOTAL BUDGET 2018	1 436 305,00	1 436 305,00

DIA vente parcelle B 1049 (DE 021 2018)

Monsieur le Maire DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans la zone UA émanant d'une vente XXXXXXXXXX, pour la parcelle B 1049, 13 Place de la République, d'une superficie de 54 ca, pour un prix de 41 000,00 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné.

Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement (DE 022 2018)

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles et que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales met à disposition un agent pour les besoins de la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixés par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles en utilisant les services du CDG 66 (art 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Motion de soutien aux géomètres-cadastrateurs (DE 023 2018)

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la part des géomètres du cadastre une demande urgente de mobilisation des élus contre l'abandon, par la Direction Générale des Finances Publiques, de la mise à jour du bâti du plan cadastral réalisé sur le terrain par les géomètres-cadastrateurs.

Par une instruction du 05/02/2018 émanant de la Direction Générale des Finances Publiques, cette mission est suspendue. Elle sera ensuite externalisée, soit réalisée avec des méthodes au rabais. Pour notre collectivité, les conséquences seront ou bien un coût supplémentaire, ou bien des bases fiscales revues à la baisse.

Pour la qualité de nos bases fiscales donc de la pérennité de nos budgets, ainsi que pour des travaux réalisés avec professionnalisme sans coût exorbitant pour notre collectivité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Décide de soutenir les géomètres-cadastrateurs afin que leur mission de service public de qualité et de proximité soit conservée.**

Questions diverses

PLUi : M. le Maire fait le compte-rendu des dernières informations pour notre territoire. En résumé, la majorité des changements communaux proposés par le bureau d'études de Conflent Canigo pour le futur PLUi sont abandonnés à la demande des élus communaux.

M. le Maire rend compte de sa réunion de travail avec le sénateur Jean SOL à Vinça. Disparition des enveloppes parlementaires, mais le sénateur a la possibilité d'appuyer les projets supérieurs à 100 000 €.

Pour le projet de mise en sécurité de la traversée du village, M. le Maire a rencontré aujourd'hui la COMERO pour le devis des passerelles. Il doit également recevoir l'entreprise Nassali pour la même chose.

Il a déjà rencontré la Colas pour l'implantation des 3 plateaux traversant.

M. Géa rend compte de la réunion du SIST. Il ressortirait que la compétence « écoles » revienne à Conflent Canigo en 2019 afin que soit augmentée sa DGF. Le Conseil Municipal est totalement opposé à ce transfert de compétence.

A 21h 55 la séance est levée.

Le Maire,
P. ARRO

